De nouvelles analyses pour mieux prévenir les risques de contaminations virales des eaux et des coquillages

24 mai 2024

Les phages sont aujourd'hui bien connus pour être des virus capables d'infecter les bactéries coliformes. Parmi eux, les bactériophages à Arn F spécifique et les coliphages somatiques sont utilisés comme indicateurs de contamination fécale et comme virus modèles des virus entériques humains pathogènes (comme par exemple les Norovirus). Leur surveillance permet donc de valider des processus d'inactivation virale et/ou de réaliser des études de persistance dans les milieux aquatiques.



Aujourd'hui, la législation intègre ces nouveaux paramètres pour mieux cerner le risque de contamination virale lors d'utilisation de la ressource en eau.

Production d'eau potable :

- Arrêté du 30 décembre 2022 relatif au programme de test et d'analyses à réaliser dans le cadre de la surveillance exercée par la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau et aux conditions auxquelles doivent satisfaire les laboratoires réalisant ce

programme en application des articles R.1321-23 et R.1321-24 du code de la santé publique ;

Irrigation ou plus largement Réutilisation de l'eau (REUT) :

- Arrêté du 18 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures

- Arrêté du 14 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des espaces verts

- Décret n° 2024-33 du 24 janvier 2024 relatif aux eaux réutilisées dans les entreprises du secteur alimentaire et portant diverses dispositions relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

En filière conchylicole, la surveillance des phages est également à l'étude pour prévenir et suivre l'absence de risques sanitaires liés à la présence de Norovirus d'origine fécale dans les coquillages.

Le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée (LEAV), service du Département de la Vendée, soucieux de répondre aux attentes des consommateurs et professionnels, propose désormais ces 2 analyses dans les eaux douces et résiduaires sous couvert de l'accréditation COFRAC*.

Par ailleurs, en complément des analyses accréditées et agréées de surveillance des norovirus, que le LEAV assure régulièrement pour les professionnels de la conchyliculture et les autorités sanitaires, nos experts peuvent également réaliser la recherche de phages sur les matrices coquillages.

**Accréditation essais n°1-1064, portée disponible sur www.cofrac.fr.*